

Concours de bûcheronnage Morgins 19 juillet 2025

Règlement général

1. But du concours

Ce rendez-vous donne tout d'abord l'occasion aux professionnels de la forêt de se rencontrer, d'échanger et de se mesurer au travers de joutes amicales.
Il est également un moyen de faire connaître les techniques et capacités des forestiers au public.

2. Participants, participantes

Forestiers-bûcherons, apprentis, ouvriers, contremaître, garde-forestiers, ou tout autre personne apte à effectuer les épreuves.

3. Sécurité

3.1 Le concurrent

Il doit porter un équipement de sécurité conforme soit :

- casque de protection complet
- pantalons de sécurité
- gants
- chaussures robustes
- des cottes de mailles seront à disposition pour les épreuves à la hache

3.2 La tronçonneuse

- de série
- équipement et accessoires obligatoires (frein de chaîne, anti vibrations, gâchette des gaz avec sécurité etc..)
- le concurrent doit utiliser la même machine pour toutes les épreuves, elles seront marquées par le jury au début du concours. En cas de panne, le jury peut autoriser le concurrent à continuer avec une machine du même type.

3.2 Essai des tronçonneuses

Uniquement sur l'emplacement prévu à cet effet

4. Assurances

Chaque participant doit s'assurer personnellement contre les accidents qu'il pourrait causer à lui-même ou à autrui.

5. Dossards

A son arrivée, le concurrent reçoit un no de dossard tiré au sort. Le passage se fera dans l'ordre numérique des dossards.

6. Réclamations

Toute contestation ou faute grave doit immédiatement être annoncée au chef des épreuves par le responsable du poste.

Le jury décidera des suites à donner.

7. Règles de sécurité

7.1 Sécurité sur la place du concours

La place est fermée. Seul le jury, les juges d'épreuves et leurs auxiliaires, le concurrent dont c'est le tour, ainsi que les représentants des médias peuvent y accéder.

7.2 Mesures en cas d'accidents

Lorsque, un concurrent est blessé, le jury décide s'il peut ou non continuer les épreuves. En acceptant de continuer, le participant est seul responsable de sa décision et des suites qui peuvent en découler.

8. Comportement

Le concurrent est tenu de respecter les règles et consignes. Tout participant qui ne les respecte pas peut être disqualifié par le jury.

9. Jury

Le jury principal est composé de 3 personnes.

Les juges d'épreuves transmettent les résultats au bureau des calculs, après avoir signé, ainsi que les concurrents, la feuille des points. Les résultats sont ensuite transmis au jury principal.

Avant le concours, une instruction propre à chaque discipline est dispensée par le chef des épreuves et le jury. L'instruction porte sur les appareils et moyens de mesure, leur utilisation, les protocoles de notation et l'application uniforme des règles.

10. Appel

Chaque concurrent est responsable de se présenter au moment voulu et d'entrer sur la place d'épreuve à l'invitation du juge.